

Paul VI met fin à un mythe faux-traditionaliste très populaire et significatif en déclarant que Vatican II et la Nouvelle Messe sont obligatoires

« On ose affirmer que le Concile Vatican II n'est pas obligatoire. . . L'adoption du nouvel *Ordo Missae* n'est pas du tout laissée au libre arbitre des prêtres ou des fidèles. » ^[1] (Paul VI, *Discours* ; 24 mai 1976)

(Poursuivant les points abordés jusqu'à présent, ce chapitre réfute l'un des plus grand mythes faux-traditionalistes : celui qui affirme que l'antipape Paul VI n'a jamais rendu obligatoire Vatican II et la Nouvelle Messe. Puisque Vatican II est hérétique et que la Nouvelle Messe est fausse, c'est une preuve fracassante que Paul VI n'était pas le pape.)

Comme nous en avons déjà discuté, parmi ceux qui reconnaissent des problèmes avec l'apostasie post-Vatican II, beaucoup de soi-disant traditionalistes rejettent la Nouvelle Messe et Vatican II, mais maintiennent toutefois que Paul VI – l'homme qui les promulgua– n'obligea jamais (ne lia jamais) quelqu'un à la Nouvelle Messe ou à Vatican II.

Chris Ferrara, *The Remnant*, *A challenge to the sedevacantist enterprise* ; 15 nov. 2005, p. 11 : « Comme déjà mentionné, **même les membres officiels du Vatican, incluant la commission du cardinalat de 1984, reconnurent que la messe traditionnelle ne fut jamais abolie de jure par la promulgation de la Nouvelle Messe, et que les prêtres furent toujours libres de continuer à utiliser le Missel préconciliaire... En réalité, Paul VI créa simplement un nouveau rite à côté de l'ancien rite, laissant l'ancien intact et n'interdit jamais à ce que son utilisation se poursuive.** » ^[2]

Eh bien, citons Paul VI lui-même pour détruire ce mensonge. Vous ne le verrez probablement jamais cité dans une *publication fausse traditionaliste* voulant s'accrocher au mythe que Paul VI pouvait avoir été un vrai pape, car c'est dévastateur pour leur ENTREPRISE FAUSSE TRADITIONALISTE. Voici (accrochez-vous les faux-traditionalistes) :

Paul VI, *Discours* ; 24 mai 1976 : « Et le fait est d'autant plus grave que l'opposition dont nous parlons n'est pas seulement encouragée par certains prêtres, mais dirigée par un évêque, qui demeure cependant toujours l'objet de notre respect fraternel, **l'archevêque Marcel Lefebvre**. C'est si dur de le constater ! Mais comment ne pas voir dans une telle attitude - quelles que puissent être les intentions de ces personnes - **le fait de se placer hors de l'obéissance au successeur de Pierre et de la communion avec lui, et donc hors de l'Église ? Car telle est bien, malheureusement, la conséquence logique, lorsque l'on soutient qu'il est préférable de désobéir sous prétexte de conserver sa foi intacte, de travailler à sa façon à la préservation de l'Église catholique, alors qu'on lui refuse en même temps une obéissance effective. Et on le dit ouvertement ! ON OSE AFFIRMER QUE LE CONCILE VATICAN II N'EST PAS OBLIGATOIRE**, que la foi serait également en danger à cause des réformes et des orientations post conciliaires, que l'on a le devoir de désobéir pour conserver certaines traditions. Quelles traditions ? C'est à ce groupe, et non au pape, et non au collège épiscopal, et non au concile œcuménique qu'il appartiendrait de définir, parmi les innombrables traditions, celles qui doivent être considérées comme normes de foi ! Comme vous le voyez, Vénérables frères, une telle attitude s'érige en juge de cette volonté divine qui plaça Pierre - et ses successeurs légitimes - à la tête de l'Église pour confirmer ses frères dans la foi et paître le troupeau universel, et qui l'établit garant et gardien du dépôt de la foi... L'ADOPTION DU NOUVEL ORDO MISSAE N'EST PAS DU TOUT LAISSÉE AU LIBRE ARBITRE DES PRÊTRES OU DES FIDÈLES. L'instruction du 14 juin 1971 prévoit la célébration de la messe selon l'ancien rite, avec l'autorisation de l'Ordinaire, uniquement pour des prêtres âgés ou malades, qui offrent le sacrifice divin sine populo [en absence de gens]. **Le nouvel Ordo fut promulgué pour être substitué à l'ancien, après mûre réflexion, et à la suite des instances du concile Vatican II. Ce n'est pas autrement que notre saint prédécesseur Pie V rendit obligatoire le missel réformé sous son autorité, à la suite du Concile de Trente...** Nous avons attiré l'attention de Mgr Lefebvre sur la gravité de ses attitudes, l'inconsistance et souvent la fausseté des positions doctrinales sur lesquelles il fonde ces attitudes et ces initiatives, et le dommage qui en résulte pour l'Église entière. » ^[3]

Et voilà. Paul VI, en personne, réfute directement Chris Ferrara et les faux-traditionalistes sur leurs deux principaux arguments. Paul VI déclare que ce « **n'est**

pas du tout laissé au libre arbitre des prêtres ou des fidèles » de ne pas adopter le Nouvel Ordo Missae (la Nouvelle Messe). Il dénonce aussi l'affirmation selon laquelle Vatican II n'est pas obligatoire ; et indique que la conséquence logique de la position de Lefebvre - qui rejette la Nouvelle Messe et Vatican II, et qui opère indépendamment de la hiérarchie qu'il reconnaît - le place hors de l'Église.

Il est temps que tout le monde se réveille et se rende compte que la secte Vatican II n'est qu'une secte de contrefaçon de la tête aux pieds et qu'il n'existe aucun moyen de la récupérer - elle ou ses antipapes. C'est pourquoi tous les « évêques » avec une « juridiction ordinaire » dans la secte Vatican II soutiennent que Vatican II est l'enseignement officiel de l'Église. C'est pourquoi tous les groupes « traditionalistes » qui reçoivent « une approbation officielle » de la secte Vatican II doivent accepter Vatican II. C'est pourquoi Benoît XVI dit au chef de la FSSPX qu'ils ne pouvaient pas être pleinement acceptés dans la secte Vatican II à moins d'accepter Vatican II.

Notes

^[1]Site Vatican, Paul VI, Discours, *Consistoire pour la nomination de 20 cardinaux*, 24 mai 1976, ve. italien, n° II, 2, a.

http://www.vatican.va/holy_father/paul_vi/speeches/1976/documents/hf_p-vi_spe_19760524_concistoro_it.html

L'Osservatore Romano, Éd. anglais, 3 juin 1976, p.2

^[2]Chris Ferrara, *The Remnant, A challenge to the Sedevacantist Enterprise*, 15 nov. 2005, p.11.

^[3]Site Vatican, Paul VI, *Consistoire pour la nomination de 20 cardinaux*, n° II, 2, a. *L'Osservatore Romano*, Éd. anglais, 3 juin 1976, p.2.